



## Fondation Cancer

Info · Aide · Recherche

### FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

#### A. Les projets de recherche

Depuis 2015, un accord de coopération entre la Fondation Cancer et le Fonds National de la Recherche (FNR) a été signé afin de développer et d'intensifier leur coopération. En vertu de cet accord, la Fondation Cancer peut financer ou cofinancer des projets soumis au FNR (voir [sous fnr.lu/funding-instruments/core](https://fnr.lu/funding-instruments/core)).

De ce fait, tout projet de recherche fondamentale ou mécanistique devra être soumis à l'appel CORE du FNR. Les projets retenus seront cofinancés par le FNR et la Fondation Cancer et les projets non retenus ne seront ni acceptés ni réévalués par la Fondation Cancer ultérieurement. Ils pourront être resoumis à l'appel CORE du FNR.

La Fondation Cancer acceptera et évaluera dorénavant préférentiellement des projets de recherche translationnelle et clinique.

Elle finance des projets qui manquent d'intérêt pour les firmes pharmaceutiques (projets commercialement non rentables, projets visant la diminution de l'utilisation de médicaments...) ou ceux qui ne rentrent pas dans la planification de la recherche fondamentale propre à chaque université.

La Fondation Cancer peut être contactée directement par l'équipe de chercheurs en vue du financement de leur projet par l'envoi de *l'application form*.

#### B. Critères d'évaluation et de sélection

- Intérêt pour le Luxembourg
- Nouvelle(s) technique(s) utile(s) au patient soigné au Luxembourg
- Valeur scientifique du projet
- Intérêt et pertinence reconnus du sujet
- Faisabilité
- Réputation du chercheur (nombre de publications, etc.)
- Existence ou non d'une demande de financement auprès d'un autre organisme et, le cas échéant, analyse du motif d'un éventuel refus.

## **C. La procédure des demandes de soutien des projets de recherche**

### **1. Demande de financement**

L'équipe de chercheurs remplit le document *APPLICATION FORM* (en anglais) de la Fondation Cancer pour la demande de soutien financier. Ce document dûment complété est renvoyé par courriel à [fondation@cancer.lu](mailto:fondation@cancer.lu).

### **2. Evaluation par le conseil scientifique**

Tout projet scientifique soumis et accepté est revu par le conseil scientifique de la Fondation Cancer. Le conseil scientifique est composé d'un groupe de médecins dont l'expertise permet d'évaluer la pertinence et la qualité de la plupart des projets soumis à la Fondation. Le conseil scientifique peut avoir recours à des experts d'un domaine particulier et/ou à la compétence et au réseau d'experts internationaux afin de permettre l'évaluation de certains projets complexes.

### **3. Décision du conseil d'administration**

Après évaluation par le conseil scientifique, le projet est présenté au conseil d'administration de la Fondation qui se prononce sur la suite à donner à la demande.

Le projet peut être :

- soit accepté (totalement, partiellement ou sous certaines conditions)
- soit faire l'objet d'une demande de complément d'information
- soit rejeté.

La décision est alors notifiée aux chercheurs par le président de la FC. La décision de refus ne doit pas être motivée.

### **4. Rédaction et signature du contrat de financement**

Si le projet est accepté, un contrat de financement entre la Fondation Cancer et l'équipe de chercheurs/l'institut de recherche est rédigé. Ce contrat définit le cadre, les modalités et l'échéancier de paiement de l'aide financière.

Avec la signature du contrat, l'équipe de chercheurs s'engage à participer à des actions de communication afin de faire connaître au public le soutien apporté à la réalisation du projet par la Fondation Cancer (remise de chèque, vidéo, rédaction d'un article de vulgarisation sur le projet de recherche etc.).

### **5. Rapport scientifique et financier intermédiaires**

Aux échéances fixées par le contrat de financement, l'équipe de chercheurs doit fournir un rapport scientifique et financier, permettant de juger de l'avancement des travaux et de l'utilisation des fonds versés.

La réception et l'acceptation de ces rapports déclenchent le versement des tranches suivantes de l'aide financière.

### **6. Rapport final**

Au terme du contrat, l'équipe de chercheurs transmet à la Fondation Cancer, dans un délai prédéfini, leurs rapports finaux (scientifique et financier).

Le rapport scientifique décrit de façon détaillée l'ensemble des travaux effectués ainsi que les résultats de la recherche. Il met en évidence les nouvelles connaissances acquises et les bénéfices qui peuvent en être tirés.

Après acceptation du rapport financier final, la Fondation Cancer procède au versement de la dernière tranche de financement et à la clôture des comptes.

#### **D. Publications scientifiques**

L'équipe de chercheurs s'engage à envoyer toutes les publications faisant mention du projet de recherche à la Fondation.